AR Prefecture
006-210600060-20221013-2022_10_10-DE
Reçu le 17/10/2022

DELIBERATION N°2022-10- 10

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 13 octobre 2022

Date de convocation : 07.10.2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme SALET Catherine
M. GIOUAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur Jean-Pierre ARZANI a donné procuration à Madame Patricia FAYOLLE
- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAIX
- Monsieur Benoit COUBETERGUES a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Laure GIGNOUX a donné pouvoir à Madame Emmanuelle HAM
- Madame Geneviève ASSO-CHARNET a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Pouvoirs : 5
Votants : 19

AR Prefecture
006-210600060-20221013-2022_10_10-DE
Reçu le 17/10/2022

POINT 10 PROJET STRUCTURANT POUR LA COMMUNE : ACHAT TERRAIN LA PRAIRIE CADASTRE AC N°66

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 1311-9 à 1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le projet d'achat porte sur l'acquisition à l'amiable d'un terrain de 26 688 m2 situé au 126 chemin de la Prairie route de Tourrette Levens 06790 Aspremont,

CONSIDERANT que par courrier en date du 26 septembre 2022, le propriétaire Monsieur Paul ISNARD a accepté une offre d'achat d'un montant de 640 000 euros sous réserve d'acceptation du conseil municipal,

CONSIDERANT que le terrain cadastré section AC N°66 est un terrain agricole avec un bâtiment de 165 m2 déclaré au cadastre,

CONSIDERANT que ce terrain permettrait l'installation d'agriculteurs dans un premier temps sur une superficie de 16 000 euros puis la réalisation d'un équipement d'intérêt général que constitue la réalisation d'un habitat seniors sur une superficie de 10 000m2 (la répartition des superficies étant conditionnée à une étude de faisabilité),

CONSIDERANT que la valeur vénale du bien est estimée par la Direction départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes le 19 septembre 2022 à 694 000 euros avec une marge d'appréciation de 10%,

CONSIDERANT que dans le cadre de la subvention mobilisable auprès de la Métropole Nice Cote d'Azur, l'acquisition de foncier à l'amiable doit s'effectuer via la SAFER permettant l'application de son cahier des charges avec commission de 6% du prix d'achat représentant la somme de 38 400 euros HT soit 46 080 euros TTC,

Aussi, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal

- d'approuver l'acquisition du terrain situé au 126 chemin de la Prairie route de Tourrette Levens 06790 Aspremont de 26 688 m2 cadastré section AC N°66 pour un montant de 640 000 euros,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cet achat.

- de prévoir les crédits nécessaires à savoir le prix d'acquisition de 640 000 euros, les frais de notaire de 9300 euros et la commission de la SAFER d'un montant de 46 080 euros TTC.

La délibération est soumise au vote par Monsieur le Maire

ACTES
006-210600060-20221013-2022_10_18-DE
Reçu le 17/10/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 Vote d'abstention M. LE MORVAN Gilles)

- d'approuver l'acquisition du terrain situé au 126 chemin de la Prairie route de Tourrette Levens 06790 Aspremont de 26 688 m2 cadastré section AC N°66 pour un montant de 640 000 euros,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cet achat.

- de prévoir les crédits nécessaires à savoir le prix d'acquisition de 640 000 euros, les frais de notaire de 9300 euros et la commission de la SAFER d'un montant de 46 080 euros TTC.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 14 octobre 2022

Le Maire,

MAIRIE D'ASPREMONT 06 (Alpes Maritimes)

Pascal BONSIGNORE